

## Réservations vacances scolaires

Si vous avez constitué votre dossier d'inscription, un mail vous sera envoyé pour vous indiquer la date d'ouverture des inscriptions. <u>Attention</u>: Les habitants de la commune de Rognes, ainsi que les familles dont l'enfant est scolarisé sur la commune sont prioritaires. Si vous résidez hors commune, vous n'avez pas accès à la réservation en ligne, vous devez impérativement communiquer vos dates par mail : secretariat@famillesruralesrognes.fr

Depuis votre espace famille : Dès la date d'ouverture vous pourrez sélectionner les semaines dont vous aurez besoin (cf. : notice réservations en ligne). Vous serez facturés le vendredi suivant votre réservation et le paiement dans les 48h validera votre réservation : Sans règlement à échéance, la réservation sera annulée. Il vous faudra réitérer votre demande.

Si vous rencontrez des difficultés avec votre espace en ligne, vous pouvez réserver en envoyant un mail à <u>secretariat@famillesruralesrognes.fr</u>

## Annulation:

• En cas d'annulation de votre réservation, l'obtention d'un avoir sera possible si les effectifs sont complets et si nous avons pu remplacer votre enfant.

## Calendrier de réservation Vacances scolaires\*

Ouverture des réservations	Période de vacances
25 Septembre 2023	Automne, du 23 octobre au 3 novembre
Nous sommes fermés	Fin d'année
22 janvier 2024	Hiver, du 26 février au 8 mars 2024
25 mars 2024	Printemps, du 22 avril au 3mai 2024
13 mai 2024	Eté, du 8 juillet au 30 août 2024

<sup>\*</sup>ouverture des réservations pour les enfants résidents ou scolarisés à Rognes. Hors commune : 3 semaines après la date